

COLLOQUE SUR L'ARCHITECTURE CARCERALE

Discours de clôture du directeur de l'administration pénitentiaire

Vendredi 3 décembre 2010

Madame le Secrétaire d'Etat d'Equateur,
Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire de Roumanie,
Monsieur le directeur général représentant le secrétariat général des institutions pénitentiaires espagnoles,
Messieurs les sous directeurs représentant la direction de l'administration pénitentiaire algérienne,
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, cher Philippe Astruc,
Monsieur François Dieu, directeur de la recherche et du développement
Mesdames et messieurs les professeurs,
Mesdames et messieurs,

Pour reprendre une formule célèbre d'Auguste Comte, père de l'école positiviste au XIXe siècle, la prison ne doit pas être un objet d'admiration ou de critique, mais l'objet d'une réflexion publique sereine et lucide. Il m'apparaît que ce colloque sur « l'architecture carcérale » a parfaitement répondu à cet enjeu de réflexion humaine et scientifique et a permis de faire le point sur un sujet dont chacun mesure l'actualité et l'importance.

Je tiens à remercier l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire et son directeur d'avoir pris l'initiative de cette réflexion. En cela l'ENAP assume (avec d'autres, bien sûr) son rôle de recueil de la doctrine et des métiers, de la pensée pénitentiaire actuelle. Elle contribue à éclairer les orientations portées par l'administration pénitentiaire dans le pays. Au travers de son département de la recherche, elle se doit, avec les outils qui sont les siens, de recueillir et d'analyser les pratiques professionnelles et d'offrir aux praticiens l'analyse que seul permet un certain recul par rapport à l'action immédiate.

L'Ecole permet un dialogue approfondi et éclairé, ouvert et pluriel entre les professionnels, les universitaires, les responsables publics nationaux et internationaux, sur les questions pénitentiaires trop souvent sujet de polémique ou de malentendus injustes ; qu'elle en soit remerciée vivement.

Je me félicite que l'Ecole ait souhaité associer à ces travaux de type universitaire, des praticiens de terrains et des représentants de la direction de l'administration pénitentiaire. La présence de hautes personnalités étrangères atteste du rayonnement que cette démarche assure.

Notre pays s'est lancé depuis la fin des années quatre vingt dans un très important effort de modernisation de son parc pénitentiaire qui datait pour l'essentiel du XIX ième siècle. Comme cela a été évoqué, plusieurs plans successifs décidés par des gouvernements de notre pays ont permis de porter à plus de 57 000 places le parc actuel. Après l'achèvement du programme dit « 13 200 », la France disposera de 63 000 places dont 54 000 cellules.

Comme cela a déjà été annoncé par le précédent garde des Sceaux, Ministre de la Justice, un nouveau programme de construction portant sur les années 2015 à 2017 permettra la construction d'environ 14 000 nouvelles places qui remplaceront les 9 000 places vétustes (soit la création de 5000 places nettes). A l'issue de ce programme, pour lequel les premières ouvertures devraient intervenir en 2014, nous disposerons d'un parc d'un peu plus de 68 000 places et de 62 000 cellules.

Pour mémoire, le nombre des personnes effectivement détenues à ce jour est d'un peu plus de 61 000. Nous voyons ainsi que la première ambition consistant à offrir une adéquation entre les besoins et les places disponibles va bientôt pouvoir être atteinte. Nous devons cependant tenir compte des observations évoquées sur le programme 13 200 notamment.

Il convient ici de mesurer et saluer l'effort accompli par la collectivité nationale, le République, notamment en termes d'investissement financier en liaison avec ses partenaires privés, en une période où l'argent public est plus rare.

La modernisation de son parc immobilier n'est pas la seule à laquelle soit engagée l'administration pénitentiaire. En effet, une profonde mutation de sa culture, à la suite de la mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes adoptées par le Conseil de l'Europe le 11 janvier 2006 et l'adoption de la Loi pénitentiaire de novembre 2009, accompagne cette évolution du bâti.

Changer les murs, moderniser les pratiques professionnelles, répondre aux exigences d'humanité autant que de sécurité, répondre aux attentes de nos concitoyens en terme de prévention de la récidive, voilà l'ambition d'une

administration pénitentiaire résolument portée, grâce à l'action de tous ses agents, vers l'avenir et l'humanisation des conditions de détention.

La construction d'un établissement pénitentiaire imaginée par les architectes est un exercice très difficile qui doit surmonter plusieurs contraintes d'ordre politique, économique, technologique, urbanistique et environnemental avant d'aboutir à un ensemble opérationnel tel que vous avez pu l'observer dans le film sur le centre pénitentiaire de Nancy.

La loi pénitentiaire dans son article premier énonce que « *le régime d'exécution concilie la protection de la société, la sanction du condamné et les intérêts de la victime avec la nécessité de préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne détenue afin de lui permettre de mener une vie responsable et de prévenir la commission de nouvelles infractions* ». De telles orientations ne sauraient donc être ignorées dans l'élaboration des cahiers de charges des projets immobiliers pénitentiaires pour que les établissements construits puissent concilier l'impératif de sûreté avec la nécessité de permettre aux personnes détenues de préparer un retour dans la société dans les conditions socialement les plus adaptées.

A la première ambition de répondre aux besoins en terme de nombre de places, répond donc une seconde ambition relative à l'adaptation des lieux aux nouveaux termes de la mission pénitentiaire telle que définie par la loi.

Les nouveaux établissements, on l'oublie trop souvent, constituent un progrès très significatif grâce notamment à la présence de douche dans les cellules, à la limitation de la promiscuité, à une hygiène très améliorée, à plus d'espace, plus de clarté et souvent moins de nuisances sonores. Cette amélioration profite en premier lieu aux personnes détenues.

Je ne souhaite pas dresser un tableau idyllique de l'état de notre parc pénitentiaire actuel. Ici et là des améliorations sont encore à apporter, des difficultés peuvent persister. Mais la volonté collective d'améliorer les choses est manifeste, elle est inscrite dans l'action depuis maintenant plus de deux décennies, par mon administration et tous ses agents.

Des lieux symboles de ces difficultés n'existent plus ou ont été rénovés. Vous avez pu le voir avec ces photos prises récemment à la Souricière du tribunal de grande instance de Paris.

Si ces nouveaux établissements constituent un indéniable progrès, j'ai pu noter comme vous qu'ils pouvaient être perçus parfois par ceux qui y travaillent chaque jour comme moins conviviaux. Le passage de la coursive ouverte sur plusieurs étages (comme à Nancy et Toulouse) à des couloirs modifie les habitudes et les pratiques professionnelles.

Ce constat nous invite à favoriser la réflexion et l'articulation entre des pratiques professionnelles repensées et une architecture carcérale modernisée, entre les murs et les hommes. C'est pour ma part le principal enseignement que je retiendrais de ce colloque important qui a évoqué l'histoire, la sociologie du travail, l'économie, l'architecture, la criminologie...

Il appartiendra notamment à l'École, dans sa mission de recueil, d'analyse et de transmission des valeurs et des pratiques professionnelles de l'administration pénitentiaire, de poursuivre avec son corps enseignant et ses élèves, dans des cursus de formation qui seront modernisés dans les mois qui viennent, cette ambition pour dépasser la perspective de simplement « Surveiller et punir ».

« La surveillance et la punition » doivent évoluer vers « la sûreté et la responsabilité ».

En cette année du 10^e anniversaire de l'ENAP à Agen, je forme le vœu que cette belle école soit un élément essentiel dans l'architecture d'une administration pénitentiaire plus humaine et plus moderne au service de la République dont nous sommes fiers.